

MAIRIE DE SURY-ES-BOIS
18260 SURY-ES-BOIS
Tél : 02.48.73.75.28
Fax : 02.48.73.73.97

COMMUNIQUE DE PRESSE

Compte-rendu du Conseil Municipal du 05/12/17:

Le Conseil Municipal, réuni le mardi 05 décembre 2017 sous la Présidence de Jean-Claude RIMBAULT, Maire, a étudié et arrêté les principales décisions ci-après :

- Compte-rendu travaux communautaires :

M. le Maire, 2^{ème} vice-président de la Communauté de communes « Pays-Fort, Sancerrois, Val de Loire » fait un rendu des derniers travaux communautaires et apporte toutes précisions utiles aux questions / interrogations des conseillers.

- Prise de compétence numérique :

M. le Maire rappelle les enjeux liés au développement du secteur des communications électroniques et souligne que la disponibilité du haut débit et à terme du très haut débit est un élément déterminant d'attractivité et de compétitivité économique ainsi que d'aménagement du territoire.

L'action des opérateurs privés se concentrant sur les zones les plus denses du territoire, la commune seule ne peut plus faire face.

Aussi, M. le Maire propose :

- De transférer à la Communauté de Communes « Pays-Fort, Sancerrois, Val de Loire » la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au 1 de l'article L 1425 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- D'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes « Pays-Fort, Sancerrois, Val de Loire » au syndicat mixte ouvert Berry Numérique.

Après échanges, le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité des membres présents.

- Aménagement du quartier « Le Champ Laurent » :

M. le Maire indique que nous sommes en attente de la décision sur le permis d'aménager (normalement avant le 21/12/2017) et qu'il convient dès lors de déposer les différentes demandes de subventions (Conseil Départemental, Etat DETR, Agence de l'Eau).

Le montant total des travaux s'élève à 292 713 € auquel il convient de retrancher l'estimation de la vente des terrains de 121 300 € ramenant le coût final à 171 413 €.

M. le Maire insiste sur le fait que cet aménagement prendra largement en compte les intérêts de l'entreprise GELINAT qui connaît une activité soutenue avec 15 emplois.

- Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif année 2016 :

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

M. le Maire présente alors le rapport de l'exercice 2016 vérifié sans anomalie par les services de l'Observatoire National des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement.

Le Conseil Municipal décide d'adopter ce rapport.

- Vote de subventions :

M. le Maire propose au Conseil d'examiner les dernières demandes de subvention de l'année en privilégiant les associations de proximité véritablement « en besoin ».

Il est alors attribué une subvention au Comité d'Organisation des Foires Bovines et une à l'Association Nadiya du Pays-Fort.

- Décisions modificatives budgétaires :

M. le Maire propose au vote plusieurs décisions modificatives comme toujours en fin d'exercice ainsi que l'indemnité au Trésorier Payeur.

- Informations diverses :

Indemnité Agence Postale Communale :

La Poste a fait savoir – du fait du nouveau classement en ZZR (déclassement des communes de l'ancienne Communauté de Communes Cœur du Pays-Fort) au 1^{er} juillet 2017 – que l'indemnité versée à la commune serait de 1 005 € au lieu de 1 132 €.

M. le Maire remarque une fois de plus que ce sont toujours les petites communes les moins « fortunées » qui sont pénalisées par des décisions non réfléchies. Espérons que le reclassement en ZZR promis soit véritablement effectif au 01/01/2018!